



Comité Technique Spécial Départemental des Landes

« Création – suppression de postes – 2nd degré »

Jeudi 10 mars 2022

DÉCLARATION PRÉALABLE DE LA FNEC-FP FO 40

Monsieur le DASEN, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD, à un mois exactement du premier tour des élections présidentielles, nous sommes à l'heure du bilan du quinquennat Macron-Blanquer. Qu'il nous soit alors donné l'occasion de rappeler que Force Ouvrière est une organisation syndicale libre et indépendante à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis, groupements ou rassemblements politiques, des sectes philosophiques et religieuses. La confédération générale du travail Force Ouvrière ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion des scrutins politiques à venir, et réaffirme son attachement à la République, une et indivisible, garante de l'égalité de droits, à l'universalisme républicain, à la laïcité, à la séparation des Eglises et de l'État. FO sera sans faiblesse, sans concession sur ses valeurs fondamentales : le refus du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobie, des slogans qui font de l'étranger, du migrant, le bouc émissaire faute d'apporter des réponses de justice sur le terrain économique et social.

Avec les DGH 2022-2023 et leur corrélat en créations-suppressions de postes, le cap a été maintenu « quoi qu'il en coûte » : celui de la destruction des services publics ! Par le manque de postes, les conditions de destruction de l'école publique ont été pérennisées. Des proches du président ont laissé fuiter dans les médias les mesures qu'envisage de prendre le candidat Macron, s'il est élu en 2022 : fusion du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports avec ceux de la Culture et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, suppression du CAPES, « fin du recrutement à vie » dans l'Éducation nationale. Les équipes de Macron lâchent cette bombe un mois après la grève massive du 13 janvier et au moment où les personnels se mobilisent dans les départements face aux suppressions de postes et de classes prévues pour la rentrée. Le bilan pour les Landes est sans appel puisqu'il accuse 8 nouvelles mesures de carte scolaire.

Face aux annonces, aucun démenti n'a été apporté par l'Élysée. Et pour cause, la politique menée depuis 5 ans a démontré que le « candidat » Macron sert d'autres intérêts que celui de l'École publique et de ses personnels : les réformes du baccalauréat et du lycée, la réforme du collège et les projets éducatifs de territoire ont renforcé l'autonomie des établissements, les plaçant en concurrence directe avec le privé. Y ajouter la suppression des concours signifierait la fin du recrutement statutaire.

Fin des statuts nationaux, qui seuls garantissent l'indépendance des personnels, et qui signifierait la fin de l'École publique, laïque et sociale.

Depuis 2021, le concours pour devenir professeur est repoussé d'un an, à la fin de la deuxième année de Master. Comme la Loi de Transformation de la Fonction publique, la réforme Blanquer répond à la logique gouvernementale qui consiste à réduire le nombre de fonctionnaires. Elle atteint cet objectif puisque les Master deuxième année ne seront plus professeurs fonctionnaires mais étudiants en alternance. Ce décalage d'un an représente environ 9 000 fonctionnaires de moins et donc de substantielles économies à la clé.

Des étudiants qui se destinent à l'enseignement seront envoyés seuls et sans formation dans des classes pour y enseigner 8h par semaine, pour un salaire dérisoire de 865 euros brut par mois... Blanquer a privilégié le recrutement contractuel tout au long du quinquennat.

La baisse du nombre de postes aux concours, la précarisation grandissante et les contre-réformes (en particulier la masterisation des concours) ont découragé des milliers de candidats. En outre, les suppressions de postes ont conduit à des fermetures de classes en cascades, à l'explosion des effectifs par classe et à un manque criant de remplaçants. Face à cette pénurie qui s'est exacerbée pendant la crise sanitaire, Blanquer, plutôt que de créer des postes statutaires, a eu recours à des contractuels, moins chers et corvéables à merci. Et il a refusé de répondre aux revendications des AESH mobilisées pour un vrai statut et un vrai salaire... Quant aux revendications des AED, à part une petite phrase au détour de l'article 10 de la loi du 3 mars contre le harcèlement scolaire, qui prévoit la CDIisation après les 6 ans de CDD, aucun décret n'est prévu. L'ordre du jour du prochain CTM n'en fait même pas état. C'est pourquoi, le SNFOLC soutient totalement l'appel à la grève des AED, le 22 mars prochain.

Pour ce qui concerne ce CTSD, nous constatons que la priorité ministérielle donnée à la voie professionnelle est bien mise en place dans les Landes.

Priorité en moyen humain avec cette année encore la suppression de 5 postes de PLP, dont 3 en mesure de carte scolaire pour la rentrée 2022. Mais soyons reconnaissants, 2 créations viennent largement les compenser. Si on fait les comptes, depuis la rentrée 2019, ce sont 17 postes de PLP qui ont été supprimés, pour seulement 8 créations ! Et bien entendu, vous nous direz que tous les collègues touchés par une MCS ont été contactés, qu'une solution a été envisagée avec eux. Et en effet, un collègue de Morcenx s'est entendu dire qu'il pourrait bénéficier des 1500 points pour MCS pour un poste à Blanquefort... en Gironde... alors que ceux-ci ne dépassent pas le département ! Une autre se voit inciter à demander un détachement dans l'enseignement technologique... le temps d'attendre une éventuelle libération de poste dans son secteur géographique !

Priorité en termes de mobilité aussi, compte tenu du nombre de complément de service que subissent les PLP, un nombre encore en augmentation avec la suppression, injustifiée, d'heures d'enseignement professionnel en SEGPA. Vous nous direz aussi que tous ont été contactés et que la meilleure solution a été trouvée. En tout cas, les cases sont remplies...

Priorité encore avec la disparition programmée des SEGPA au profit de la mise en place d'un simple dispositif "type" ULIS, plus malléable et corvéable...mais là, nous extrapolons un peu...

Mais bien entendu, toutes ces "bonnes nouvelles" pour la voie pro dans les Landes ne sont que la conséquence d'une baisse des effectifs. Ce n'est en aucun cas la conséquence de directives rectORALES pour une orientation massive vers la voie générale et technologique, ni même celle de l'acharnement de notre ministre à, prioritairement, détruire l'enseignement professionnel sous couvert de "Transformation de la Voie Professionnelle", avec plus particulièrement la mise en place des familles

de métiers. Ce n'est sûrement pas non plus la conséquence des 2 HSA "non refusables", ni même celle de la loi dite de "la liberté de choisir son avenir professionnel" et le "pognon de dingue" distribué pour l'apprentissage.

Au-delà des discours affichés, nous regardons les faits et les chiffres, et malheureusement, Monsieur le DASEN, ils ne sont pas, pour les Landes non plus, en faveur de la voie professionnelle.

La FNEC FP-FO des Landes soutient toutes les mobilisations en cours contre les suppressions de postes et de classes, pour un recrutement massif de personnels sous statut, pour de véritables augmentations de salaires, pour l'arrêt des contre-réformes qui mettent à mal les statuts et les conditions de travail, pour le rétablissement du Baccalauréat avec ses épreuves terminales et nationales. Les collègues réunis en HIS dans les collèges du pays des Luys d'Amou, Duruy à Mont-de-Marsan, George Sand à Roquefort, Pierre Blanquie à Villeneuve, Henri Emmanuelli à Labrit, ou encore les lycées de Borda à Dax, Despiau à Mont-de-Marsan, St Exupéry à Parentis se sont prononcés pour un retour du baccalauréat national, anonyme, terminal et ponctuel pour la session 2022, seul à pouvoir garantir l'égalité de traitement entre les élèves et qui, pour FO, doit rester le 1er grade universitaire permettant de choisir la filière de son choix. FO réclame également l'abrogation de la réforme du lycée qui n'est qu'une réforme visant à supprimer des moyens. D'après une note de la DEPP de novembre 2021 le lycée a en effet perdu 35 820 heures de cours en deux ans.

Si le bilan de Blanquer est catastrophique, il ne l'est pas pour tout le monde. S'il l'est pour l'instruction publique, il est en revanche bien conforme aux *desiderata* de l'épiscopat depuis au moins 40 ans. Il suffit en cela de rappeler les revendications du père Paul Guiberteau, secrétaire général de l'enseignement catholique en janvier 1982 : « *Nous ne pouvons pas transiger : l'autonomie des établissements, la nomination du directeur et le libre choix de l'équipe enseignante, la formation des maîtres et le libre choix des familles* ».

La litanie des réformes Blanquer, de l'abaissement à l'âge de trois ans pour l'obligation scolaire et donc pour les municipalités de financer le choix de l'enseignement privé, jusqu'à la nomination du prosélyte catholique Mark Sherringham par arrêté le 10 février dernier à la tête du Conseil Supérieur des Programmes, en passant par la loi Rilhac et la loi pour une école de la confiance (au sens étymologique) fut, avec le principe de la loi cadre de Transformation de la Fonction Publique, une entreprise de destruction de l'enseignement laïque, public, et sous statut.

Force Ouvrière n'aura de cesse de résister, revendiquer, et reconquérir.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Pour la FNEC FP-FO 40
Thierry CLAMENS
Nicolas GUYARD